

**Objet : Délib.2011.41 Délibération concernant les travaux incombant à la commune en sa qualité de propriétaire des murs de l'établissement le Relais Campagnard de Saint PRIM.doc**

**L'an deux mille onze et le cinq Juillet,**

**Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

**Date de convocation : 28 juin 2011**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric CLO, Michel RODEL.**

**Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS,**

**Absents excusés : Sylviane MONNOT, Guy BATTAGLINI,**

**Absent : Franck DENOLLY,**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

***Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET***

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des murs de cet établissement depuis septembre 2010.

Suite à divers évènements liés à la mise en règlement judiciaire du précédent exploitant, l'établissement devrait reprendre son activité, dans les mois à venir.

Il s'avère que le local, dont les parties techniques sont particulièrement dégradées, ne peut rouvrir en l'état, étant non conforme aux différentes contraintes sanitaires et règlementaires.

M le Maire signale entre autre la nécessité de reprendre l'ensemble du cloisonnement, des sols, plafonds, huisseries, installation électrique et plomberie, chauffage de l'espace cuisine, plonge, stockage.

M le Maire signale également, qu'en notre qualité de commune nous nous devons de mettre cet établissement, aux normes d'accessibilité quant aux personnes à mobilité réduite (PMR) ; normes qui rentreront en application le 1 janvier 2015.

M le Maire signale qu'il a sollicité l'aide d'un maître d'œuvre pour établir un premier estimatif des travaux qu'il conviendrait de réaliser et soumettre l'ensemble à un appel d'offre dans les semaines à venir.

En première estimation il apparait que le montant des travaux devrait avoisiner 40 000€ HT.

M le Maire signale que les conditions du bail seront revues à la hausse pour tenir compte de ces frais supplémentaires : il s'agira de 800€ HT par mois.

De même les conditions de rachat qui seraient proposées à la preneuse, à l'issue du bail précaire de deux ans tel qu'indiqué dans la délibération 2011.15, prendraient en compte ces frais.

M le Maire indique que les travaux ne seront entrepris qu'à condition que la preneuse installe des matériels professionnels neufs ou rénovés.

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à cet appel d'offre dans les meilleurs délais ; sachant que le calendrier prévisionnel devrait être le suivant : dépôt de l'appel d'offre dernière quinzaine de juillet, ouverture des plis fin aout, début des travaux seconde quinzaine de septembre, fin des travaux fin octobre, et donc réouverture au public en novembre ou décembre, voire janvier 2012.

Le nouveau bail sera signé dès la fin des travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, et une abstention :**

- ✓ **Donne son aval sur l'ensemble des dispositions présentées par M le Maire ;**
- ✓ **L'autorise à déposer un appel d'offre pour les travaux évoqués ; travaux incombant au propriétaire et liés à l'accessibilité des PMR.**
- ✓ **Autorise M le Maire à signer tous documents se rapportant au sujet.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**